

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : **lundi 30 septembre 2013**  
~~~~~

**CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE PROJET DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT
CONTRAT ET PROGRAMMATION 2013
AVENANT AUX PROGRAMMATIONS 2009 - 2011 - 2012**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 30 septembre 2013 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Madame Danielle MORALES, Mme Catherine JOSIEN -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET

Excusés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-François RUIZ, Mme Florence QUINONERO

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Gérard CABELLO, M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Jean-Claude MARC, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 25	Présents : 36	Votants : 37	Pour 35 Contre 0 Abstention 2
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Sur le rapport du Président,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec deux abstentions.

- d'approuver le projet de programmation 2013 du contrat de territoire de la Vallée de l'Hérault,
- d'approuver la participation du Département à hauteur de 807 486 € pour le contrat 2013, sur un montant global de dépenses de 1 561 592 €,
- d'autoriser le Président à signer la programmation 2013 et tous les documents relatifs à ce dossier,
- d'approuver les projets d'avenant pour les programmations 2009, 2011 et 2012,
- d'autoriser le Président à signer les 4 avenants et tous les documents relatifs à ces dossiers.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 860 le 01/10/13
Publication le 1/10/2013
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130930-lmc163814-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Vu pour être annexé à la délibération n° 860

Conseil communautaire du 30 septembre 2013,



RAPPORT 1 - 3 <i>Rapporteur : M. Louis VILLARET</i>	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE PROJET DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT	
CONTRAT ET PROGRAMMATION 2013 AVENANT AUX PROGRAMMATIONS 2009 - 2011 - 2012	

Depuis 2005, un accord cadre définit les objectifs à atteindre pour le contrat départemental de projet de la Vallée de l'Hérault, signé entre le Conseil général de l'Hérault et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Dans l'attente de la redéfinition des orientations stratégiques et opérationnelles de la politique contractuelle départementale, chaque année une programmation d'actions est définie selon les mêmes priorités.

La programmation des actions 2013, mise en commun des réflexions menées par les services du Département et de la Communauté de communes, s'est négociée durant le premier semestre 2013 pour aboutir aux documents joints en annexe (contrat 2013 et proposition financière). Le montant de la participation départementale s'élève à 807 486 (soit 51%) sur un montant de dépenses de 1561 592 € (investissement et fonctionnement). Ce financement départemental est complété par d'autres dispositifs d'aides comme le contrat de Pays, les financements de droits communs...

A noter que pour la programmation 2013, deux tiers bénéficiaires non signataires sont inscrits au contrat :

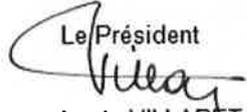
- l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert / Vallée de l'Hérault pour la conduite de la politique touristique intercommunale (par convention). A ce titre, il est maître d'ouvrage des actions relevant de ce partenariat et est destinataire des subventions départementales attribuées au tourisme.
- la commune du Pouget sera quant-à elle tiers bénéficiaire signataire avec l'inscription de la réhabilitation du centre de secours (SDIS)

Agissant dans un contexte territorial complexe, certains projets inscrits aux contrats n'ont pu être mis en œuvre dans les délais impartis. Aussi, il est proposé à l'assemblée départementale un avenant concernant les quatre opérations suivantes : extension réhabilitation de la ZAE de la Garrigue (2009), études urbaines (2011), site internet du Réseau intercommunal des Bibliothèques (2011), étude de maîtrise d'œuvre d'un Etablissement intercommunal d'Accueil du Jeune Enfant (2012).

Un tableau récapitulatif des demandes d'avenants, joint en annexe, propose de proroger les délais de certaines opérations (soit délais de commencement d'exécution, soit délais de validité de subvention).

Je propose donc à l'Assemblée :

- d'approuver le projet de programmation 2013 du contrat de territoire de la Vallée de l'Hérault,
- d'approuver la participation du Département à hauteur de 807 486 € pour le contrat 2013, sur un montant global de dépenses de 1 561 592 €,
- d'autoriser le Président à signer la programmation 2013 et tous les documents relatifs à ce dossier,
- d'approuver les projets d'avenant pour les programmations 2009, 2011 et 2012,
- d'autoriser le Président à signer les 4 avenants et tous les documents relatifs à ces dossiers.

Le Président

 Louis VILLARET

Contrat départemental de projet de la Vallée de l'Hérault

Tableau récapitulatif demande d'avenants

	Opération concernée	Coût total opération	Financement CG 34	Aide perçue	Type de demande	Motivation de la demande
Contrat 2009	Requalification et extension de la ZAE la Guarrigue Saint André de Sangonis	3 254 000 €	590 000 €	404 393 €	Prorogation du délais de fin d'exécution au 9 mars 2014	si les travaux de réhabilitation de la zone existante ont été effectués dans les délais impartis, les travaux relatifs à l'extension n'ont quand à eux pas pu être engagés du fait des délais de procédure liés à l'expropriation de la parcelle D613 (1525 m ²). Les travaux ne pourront démarrer qu'à compter de la prise d'effet de l'expropriation.
Contrat 2011	Etude de programmation urbaine	45 000 €	19 000 €	0 €	prorogation du délai de fin d'exécution	Demande de délais supplémentaires liés à la nécessaire mobilisation et coordination des différentes parties prenantes de ces études.
Contrat 2011	Site WEB Réseau de la Lecture Publique	12 500 €	5 000 €	0 €	Prorogation des délais de démarrage et d'exécution de l'opération	Suite au travail réalisé entre les Directions de l'Action culturelle et des Services informatiques, une consultation a initiée en vue du choix d'un prestataire visant à Assister la CCVH dans l'élaboration des fonctionnalités du nouveau site Web du Réseau Lecture Publique. A l'issue de la période de consultation, le Marché a été déclaré infructueux. Une nouvelle consultation doit donc être lancée.
Contrat 2012	Etude de maîtrise d'oeuvre de la 1ere structure intercommunale d'accueil du jeune enfant	140 000 €	95 000 €	0 €	Prorogation des délais de démarrage et d'exécution des délais	La réalisation de ce projet nécessitait au préalable que le choix d'implantation (commune, parcelle) de la future crèche intercommunale soit fait -et ce afin de procéder au dimensionnement technique des travaux. Les échanges qui ont eu lieu entre les services de la CCVH et les communes de la Communauté n'ont, pour le moment, pas permis d'opérer un choix définitif. Au vu de ces éléments et des délais nécessaires à la passation de marchés pour la réalisation d'études de maîtrise d'oeuvre, il est peu probable que l'opération soit engagée avant l'échéance fixée (juillet 2013).

